



PREFECTURE
Cabinet
Service des Sécurités
Polices Administratives
Affaire suivie par : Mme Muriel BIGOT
Tél. : 02 37 27 72 52

Mél : muriel.bigot@eure-et-loir.gouv.fr
N° 18-02/02 - PREF - SDS/PA

AGREMENT N°28-2018-01 D'UN POLICIER MUNICIPAL

La Préfète d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la sécurité intérieure, et notamment son article L.511-2 ;

Vu le code de procédure pénale et notamment ses articles 21 à 21-2 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2013-1113 du 4 décembre 2013 relatif aux dispositions des livres Ier, II, IV et V de la partie réglementaire du code de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du Maire de la ville de Chartres en date du 10 Février 2017 nommant Madame BAPTISTA Hélène, née le 07 juillet 1976 à Boulogne-sur-Mer (62), en qualité de gardien de service de police municipale ;

Vu la demande du Maire de la ville de Chartres sollicitant l'agrément en qualité de gardien de service de police municipale de Madame BAPTISTA Hélène, née le 07 juillet 1976 à Boulogne-sur-Mer (62) ;

Considérant que l'intéressée remplit les conditions requises pour recevoir une telle autorisation ;

Sur la proposition de M. le Directeur de Cabinet de la Préfète d'Eure-et-Loir ;



ARRETE

Article 1^{er} : Madame BAPTISTA Hélène, née le 07 juillet 1976 à Boulogne-sur-Mer (62), est agréée en qualité de gardien de service de police municipale.

Article 2 : Toute modification concernant la situation professionnelle de l'intéressée devra m'être signalée.

Article 3 : L'agrément peut être retiré ou suspendu par le représentant de l'Etat dans les conditions prévues par les articles L. 511-2 et R. 511-2 du code de la sécurité intérieure.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet de la Préfète d'Eure-et-Loir, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure et Loir et M. le Maire de Chartres sur Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le 16 FEV. 2018

La Préfète
Pour la Préfète
Le Directeur de Cabinet

Christophe LANTERI